



MAIRIE  
DE  
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES  
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42  
Télécopie : 04 90 43 90 33

## COMPTE RENDU

### Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues du mardi 27 février 2024 à 17h30 en mairie

**Présents** : Laurie PONS, Jean-Christophe AUDIBERT, Sylvie GREGOIRE, Ghislain SABATIER, Muriel ANDRES, Thibault KERHOAS, Virginie SERVAN-SCHREIBER

**Procurations** : Florence DE CAMARET à Sylvie GREGOIRE et Sophie LAFFORGUE à Laurie PONS

**Président de Séance :**

Laurie PONS

**Secrétaire de séance :**

Muriel ANDRES

Ouverture de la séance à 17H40

### **Ordre du jour**

#### Désignation d'un(e) secrétaire de séance

<b>1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du mercredi 20 décembre 2023</b>
---

Pas de question ni observation

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

<b>2) Délibération 01/2024 : décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables ZAENR</b>
--

Madame le Maire expose qu'après avoir consulté en date du 07 décembre 2023, les organes délibérants de l'EPCI dont la commune est membre, à savoir la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a débuté le 07 février 2024 selon les modalités suivantes :

- dossier de concertation et registre d'observation mis à disposition du public pendant 15 jours à l'accueil de la mairie, jusqu'au 27 février 2024.

Les zones concernées sont indiquées dans les 12 cartes jointes à la présente délibération.

Madame le maire fait part des résultats de la consultation à savoir que deux remarques ont été rapportées.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **3) Délibération 02/2024 : Approbation de la délibération 2023\_52 du SYMADREM**

Madame le Maire informe que le comité syndical du SYMADREM a délibéré à l'unanimité, le 11 décembre 2023, pour formuler un avis sur le rapport précité, désapprouver certaines conclusions et recommandations du rapport et in fine demander au Ministre de la Transition Ecologique et au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de solliciter l'CGEDD et le CGAAER pour que les nombreuses inexactitudes figurant dans le rapport soient corrigées de manière à ne pas entacher les décisions à venir sur les opérations du Plan Rhône et sur la stratégie littorale.

La délibération n°2023\_52 du SYMADREM, jointe en annexe la présente délibération

Elle rappelle que la principale mission du SYMADREM est d'améliorer la protection des biens et des personnes exposés au risque d'inondation du Rhône et de la Mer et que les travaux réalisés par ce dernier, sont menés avec un souci constant de préservation et de valorisation de l'environnement tout en limitant l'emprise de ces ouvrages sur le foncier agricole.

Compte tenu du risque d'inondations du Rhône encore trop important dans certaines parties du grand delta du Rhône et du risque croissant de submersion marine sur la Camargue Gardoise, sur la Camargue Insulaire et sur Port-Saint-Louis-du-Rhône, il apparaît capital de soutenir la démarche SYMADREM qui vise à apporter une réponse solidaire vis-à-vis du risque d'inondation du Rhône et de la Mer sur l'ensemble du grand delta du Rhône.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **4) Délibération 03/2024 : Renouvellement de la convention Quiétude**

Madame le Maire rappelle à ses conseillers que, dans le cadre de sa politique en faveur du maintien à domicile des personnes handicapées et des personnes du bel âge, le Département gère le dispositif de téléassistance, Quiétude 13.

La commune de Saint-Pierre de Mézoargues est actuellement partenaire conventionné du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour mettre en œuvre le service de téléassistance Quiétude 13, qui participe à l'amélioration et à la sécurisation des conditions du maintien à domicile des abonnés.

Le Département des Bouches-du-Rhône a renouvelé le marché de téléassistance pour l'exécution de la prestation d'écoute et d'installation du matériel.

Ce marché a été attribué à la société VITARIS.

La convention précédemment signée arrivant est arrivée à échéance, il convient d'en signer une nouvelle.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **Questions diverses :**

- Rappel de la présence d'une boîte à idées en mairie,
- Les 40 ans de Saint-Pierre Manifestations,
- Désimperméabilisation de la cour d'école,
- Horloge de l'église,

Clôture de la séance à 18h10